

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>	<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>								
Nombre de conseillers	Séance du 10 novembre 2023,								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	9	10	1	L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	9	10	1						
Date de convocation : 31/10/2023	<b>Présents</b> : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER.								
Date d'affichage de la délibération : 16/11/2023	<b>Elus excusés ayant donné pouvoir</b> : Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT.								
	<b>Secrétaire de séance</b> : Charline RAGEAU.								
<b><u>Délibération n° 2023 11 10 03 : implantation de l'abri bus</u></b>									

La commission travaux rapporte au conseil municipal plusieurs questions soulevée par l'implantation d'un abri au Désertet :

- a. Déneigement, où est déposée la neige en hiver ? Limite avec le terrain départemental ? Pas de problème identifié sur ces deux points.
- b. Choisir qui réalise la prestation de montage de l'abri bus ? Conseillers/prestataires extérieurs ? Cela dépendra des critères d'éligibilité des subventions. Les devis travaux (Dalle, montage...) seront à réaliser en fonction des critères d'éligibilité des subventions possibles.

Monsieur le Maire présente au conseil le plan d'implantation dudit abri. A noter que les services des routes du Département ont agréé l'emplacement du parking lors de la demande de subvention, que le service des transports scolaires de la communauté de communes a déterminé l'emplacement de la prise en charge des élèves par du marquage au sol jaune « zébré » et enfin, que l'emprise théorique de la D25 figure en pointillé sur l'extrait du cadastre et ne supporte pas de restriction puisque l'abri est largement contenu dans le périmètre du parking.

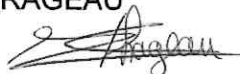
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE l'implantation de l'abribus tel qu'il figure dans le plan annexé à la présente délibération,
- SOLLICITE toutes les entités susceptibles d'aider au financement de l'installation dudit abri.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

La secrétaire de séance,

Charline RAGEAU



Annexe : 1 plan d'implantation

Le Maire,



André DAZY

